MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 2 DECEMBRE 1851.

PREMIÈRE PAGE :—ACADÉMIE DES SCIENCES : Une merveille dans un caillou.—Nouvelle de la Suisse.

FEUILLETON : — LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLIQUES : — 1793 — 1848.—Seconde partie, 1848.—(Suite.)

La retraite du Chapître de la Cathédrale s'est terminée vendredi par une messe solennelle de clôture dans l'église St.-Jacques. Mgr. de Montréal officia pontificalement en présence d'une portion du clergé et d'un concours assez nombreux de fidèles. MM. A. Pinsonsoneault, Th. Plamondon et V. Piton furent installés Chanoines, et M. P. Leblanc promu à l'office de Chapelain du Chapître. Le R. P. Santoni, supérieure des M. Oblats, prêcha le sermon de circonstance et son discours, remarquable par l'élégance de la diction et la force du raisonnement, fit impression sur tout l'auditoire.

Nous prions le lecteur de ne point se lasser de nos critiques à l'adresse du *Montreal Witness*; nous ne revenons si fréquemment à ce dangéreux organe des passions mauvaises que pour en atténuer l'effet à l'égard de droits incontestables dont le symbole religieux du *Witness* parait être la négation constante. Ces droits que le *Witness* veut anéantir, ces accusations qu'il multiplie, cette chaire de censure qu'il se fonde à lui-même on ne sait à quel titre, tout cela serait complètement effacé s'il n'y avait en ce pays au-delà d'un demi million d'hommes qui ont le tort immense d'être nés canadiens-français, et le tort beaucoup plus grave à ses yeux de vouloir demeurer catholiques. Au siècle dernier vivait un homme dont toute l'ambition se bornait à saper les fondements de toute religion, par haine de la religion elle-même; imitateurs de cet homme et toutefois moins ouverts que lui sur les motifs dont ils s'inspirent, les hommes du *Witness* ont des trésors de science biblique pour démontrer que nulle croyance en Canada n'a le droit d'asile si elle ne compte parmi les sectes qu'ils favorisent de leur haut patronage ; ils professent en même temps une sorte d'évangélisme au moyen duquel ils retranchent, et pour bonne cause, aux catholiques et à leurs chefs spirituels, plus des trois quarts des droits ordinaires aux membres de toute communauté civile. Cela seul fait voir qu'il y a moins d'humanité dans le code religieux du *Montreal Witness* que dans les constitutions sociales de n'importe quel peuple civilisé du globe.

La monomanie du *Witness* se donne aujourd'hui carrière à propos de ce qu'il appelle *dictature des prêtres*; elle s'attaque aux éditeurs de journaux catholiques-romains, *maîtrisés par l'influence du clergé de notre religion dans l'intérêt d'un candidat politique appartenant à leur église.* Voici dans quels termes cette furibonde du *Witness* met au jour sa terrible révélation :—

" Les éditeurs Catholiques Romains *n'ont aucune indépendance; on ne leur permet aucune divergence d'opinion.— Leur jugement privé, s'ils en ont aucun, est, chose avouée, à l'état de prostration ;* leur âme elle-même n'est point à *eux* en propre, elle *appartient à l'église dont quelque Evêque ou Vicaire-Général guide leur plume.* ET ON PEUT DIRE LA MÊME CHOSE DES ÉLECTEURS CATHOLIQUES ROMAINS..."

Puisque le *Witness* nous fait une histoire de vieille, nous ferons mieux que cela; nous lui en fournirons une qu'il reconnaîtra pour moins douteuse au fond que la sienne.

" Et 18—quelques zélés religionnaires non catholiques, naturels d'Ecosse et de quelque autre partie des trois-royaumes, s'ennuyant à prodiguer leur zèle sans obtenir un succès rémunératoire qui les satisfit, se résolurent à porter en d'autres lieux leur bagage de propagandistes avec en outre une somme assez ronde de présomption pour le faire utilement valoir. Ce pays était une conquête d'autant plus assurée pour les pieux évangéliseurs, que les hommes d'élite ne naissent point tous les jours en Canada, et que d'ailleurs c'était dans le tems chose assez rare en effet pour que les nouveaux venus, surtout venant de loin, y pussent grandir autant qu'ils le jugeraient désirable et bon. Au surplus, Sa Majesté britannique ayant domaine sur la colonie, il y avait raison de prétendre à convertir toutes les âmes qu'on y trouverait en dehors d'une certaine voie, et même à dévaliser, pour leur bien, les catholiques. Ce charitable dessein trouvait encore à s'étayer sur une autre considération. La réforme autorisant ses soutenieurs à dire en matière de foi : " Nous seuls avons raison," nos évangéliseurs se promirent bien de foudroyer ceux qu'ils endoctrineraient, par cette conclusion absourdissante : " Donc, vous avez tort."

" La mer et les vents leur permirent de traverser l'océan sans encombre. Ils arrivent en Canada. Dans ce pays, jeune encore par la culture du sol et par celle de l'industrie, que voient-ils ? un peuple de catholiques tenant beaucoup à la foi traditionnelle de ses ancêtres... Par malheur, il semblait être sourd à la voix de nos apôtres... Quel contretemps ! Les convertir de force, il n'y avait pas moyen...ce n'était plus le tems... Que faire ! Prêcher simplement les systêmes religieux importés d'outre-mer pour les individus voulant entendre!.. Oui, c'était cela, puisqu'au reste et tout bien considéré, les catholiques avaient le droit naturel et même garanti de rester catholiques. Nos missionnaires songèrent donc pour le moment à récolter dans leur propre champ; ils se tournèrent philosophiquement vers les adeptes de leur croyance, se renfermèrent dans leurs temples et s'occupèrent de leur propagande, par l'impossiblité absolue de pêcher ailleurs, cette fois, en eau trouble...

" Néanmoins, cet état de choses dura peu. L'église catholique du Canada, recrutée de quelques milliers d'enfants qui la vénèrent, par l'influence naturelle de ses belles institutions, de l'unité immuable, des effets salutaires et de la perpétuité de son enseignement, éveilla, sans la provoquer, la vertueuse indignation des recteurs venus pour la combattre, et que leur impuissance humiliait devant elle.. Aussi, depuis lors, lui font-ils la petite guerre, mais la guerre implacable au moyen de la calomnie sur tous les tons et sous toutes les formes... Les hostilités se poursuivent encore avec acharnement, et, dans cette étrange lutte, les catholiques ont pour ennemis des individus ignorés en dehors de leur église, qu'ils ne connurent jamais, envers lesquels, par conséquent, il n'ont rien à se reprocher. Comme chefs, les doctrinaires dissidents ne sont qu'un petit nombre, mais ils ont appelé au secours de leur fanatisme anti-catholique l'auxiliaire de la presse ; ils possèdent plusieurs journaux tels que le *Globe*, le *Christian Advocate*, le *Montreal Courier*, lesquels dîment copieusement sur l'ignorance et la crédulité de leur peuple, sans, pour cela, qu'aucun d'eux ait encore égalé en ce genre le *Montreal Witness*, leur prototype à tous égards e bien digne assurément de l'être."

La petite histoire que nous venons de raconter offre de nouvelles péripéties dans chacun des numéros du *Montreal Witness*, journal qui se fait souvent une ressource de répéter ses accolytes, sans que jamais l'un ni les autres ne paraissent sourciller aux démentis accablants dont ils partagent stoïquement l'honneur tout en paraissant triompher aux yeux de leur public. Cette tactique du silence dont il font un tégument à leurs mensonges est familière surtout aux éditeurs-ministres du *Montreal Witness*. Aussi avons-nous vu des concitoyens protestants s'en indigner en haussant les épaules, et répudier, au nom de la religion protestante, toute solidarité avec de tels hommes. Nous n'attendions pas moins il est vrai de tout dissident honnête, à quelque communion qu'il pût appartenir.

Au milieu de cette population canadienne-française qu'isola toujours des luttes homicides et des dissentions religieuses, son attitude invariablement calme et son caractère pacifique et droit, les écrivains du *Witness* et leur hérault de la sœur-province, George Brown, ressemblent à une nuée de corbeaux se ruant sur une proie vivante dont ils n'osent pourtant approcher.

Ces hommes se disent religieux et ils ne sont pas même citoyens. Ils ont élevé entre leurs compatriotes d'adoption, séparés entre eux par une origine et une religion différentes, cette barrière de suspicion et de haine que solidifie tous les jours ce journal devenu pour ses fondateurs l'interprête de l'antagonisme sans motif, de la delation sans fondement et de la calomnie sans excuse. Il y a plus de six années que le *Montreal Witness* sème dans tous les rangs de la population le levain des animosités religieuses afin de diviser à jamais des hommes à qui la religion commande de s'unir. C'est ainsi que les prédicants du *Witness* et consorts entendent l'evangile et le besoin de s'aimer mutuellement ; c'est là la monnaie qu'ils donnent en échange de l'hospitalité qu'ils reçoivent. Ils interprêtent d'une manière tout aussi morale le précepte de la *liberté de conscience et de jugement* qui est l'article fondamental de leur *credo* religieux, en s'efforçant d'imposer aux catholiques un systême d'écoles-mixtes qui amalgamerait toutes les croyances, tandis que la loi décide qu'il y aura des écoles separées au désir de chacune des classes dissidentes de la colonie. S'insurger contre la loi, sans bénéfice réel, mais dans le seul but de persécuter les catholiques, c'est accomplir à la lettre la charité chrétienne dont a besoin la *politique* du *Witness*. Et tandis que d'honorables protestants, tels que D. Ross, W. Badgley, J. Rolph, et d'autres législateurs de ce pays, de concert avec des membres influents des communes d'Angleterre, demandent et veulent pour tous la *liberté de conscience et celle de l'enseignement*, le *Witness* et ses amis n'en persistent pas moins à réclamer l'abolition de ces droits inaliénables envers les catholiques du Canada, comme s'il pouvait être question de les excepter de la législation commune.

Lorsque les canadiens français se font remarquer par leur esprit de tolérance, lorsqu'ils ont souffert de longues années les attaques malveillantes et les accusations envenimées de leurs ennemis, n'ont-ils pas enfin le droit de leur reprocher amèrement cette persistance inique dans le dessein d'anéantir leur foi religieuse par le recours à la calomnie et à la persécution légale ?

Ce n'est pas tout, car le *Witness* a un autre mode de taquinerie assez malhonnête. Il fait un crime à notre clergé de quelques dotations dont il est plus facile de blâmer la destination toute catholique que de contester le moins du monde la légitimité. Le clergé, en présence des dénonciations frénétiques du *Witness*, ne répond à aucune, sans doute parceque, ne se mêlant en rien de législation, il n'a pas lieu de supposer que celle-ci déviera jamais de la ligne droite en tout ce qui affectera une dénomination religieuse quelconque. Mais les éditeurs du *Witness* prêchent-ils de bonne grâce la spoliation du clergé catholique ? La *charité* n'est pas d'ordinaire si officieuse, et ces messieurs obéissent à un autre conseiller que la justice dans cette campagne d'hostilités qu'ils ont ouverte à grands frais de clameurs et de sophismes. Quant à leur désintéressement individuel ou collectif, nous en aurions bien quelque chose à dire sans déclamation aucune ; mais nous réservons ce chapitre pour l'occasion où il sera temps de mettre le sujet en relief.

Nous ne tenons pas à rassurer le *Witness* sur l'indépendance de notre plume ; mais nous le prions de croire qu'elle ne relève en tout que d'elle-même selon les limites et dans la pensée du programme de ce journal. Librement acceptée, notre tâche est toute volontaire, et si des conseils ou quelque *direction* particulière nous arrivent jamais de la source éclairée que notre adversaire indique, nous nous en estimerons infiniment heureux, sans cesser de croire que les lecteurs des *Mélanges* dispenseront en ce cas le *Witness* d'y trouver à redire. Notre feuille ne plaide la cause d'aucun parti politique ; mais devons-nous à cause de cela, nous garder d'émettre une opinion sur les choses de la politique ou sur les hommes qui y prennent ostensiblement une part ? S'il y a faute en ceci, nous demanderons au *Witness* de quel droit il lui est libre de mettre en question des sujets qui l'intéressent ou le regardent de la même manière que nous intéressent ou nous regardent les constitutions et les immunités des églises quelconques dont il paraît être l'organe en chef? Notre jugement *privé*, notre *âme* et notre *plume* nous appartiennent intégralement, et nous userons de toute la liberté qu'elles possèdent pour apprendre au *Witness*, si toutefois il ne le sait déjà, que le corps religieux qu'il feint de suspecter ne s'immisce pas plus dans la *direction* des journaux qui le défendent, qu'il ne s'occupe des dénonciateurs qui l'insultent sans une ombre de fondement. Nous sommes en position de rendre pleinement ce témoignage, et nous le réitérerons autant de fois que le nécessiteront le besoin de la vérité aussi bien que la déplorable facilité avec laquelle notre adversaire abuse perpétuellement du mensonge pour le salut(!) de ses nombreux lecteurs.

☞ A l'égard des *électeurs catholiques romains* que le *Witness* dit être influencés dans la lutte électorale du jour, cette assertion de sa part n'a que la valeur des précédentes. Mais si le clergé s'abstient, c'est qu'il ne veut pas se prévaloir d'une *loi* qui déclare les *prêtres* électeurs en leur conférant le droit de vote. Par conséquent, il ne serait pas plus *mal* à des prêtres catholiques de s'exprimer, comme citoyens, sur le mérite d'un candidat qu'ils approuveraient, qu'il ne l'est, ce nous semble, aux ministres-rédacteurs du *Witness* de cabaler en dépit du droit, pour amener l'exclusion de la scène parlementaire des candidats catholiques, malgré que le vœu de leurs concitoyens les y appelle.

Nouvelles Electorales.

COMTÉ DE QUÉBEC.—M. Chauveau vient d'être réélu par acclamation.

COMTÉ DE MÉGANTIC.—M. Clapham se porte candidat concurremment avec M. Poudrier que l'on dit avoir pour lui toutes les chances de succès. M. Dunbar Ross revient aussi sur les rangs, tandis qu'un marchand du comté, M. Bezeau, à qui on a offert la candidature, décline formellement cet honneur. Mais il n'y a pas une déclaration de principes libéraux qui puisse balancer celle de M. Ross de la part d'aucun de ses concurrents, et M. Ross, joint à ses principes une honnêteté reconnue avec des talents peu communs. Nous lisons à son sujet dans le *Canadien* :

" Dans cet état de division qui paraît exister parmi les électeurs, dans ce conflu de candidatures offertes et acceptées ou refusées, ce que les habitants de Mégantic ont peut être de mieux à faire est de réunir leurs suffrages sur celui qui les a représentés dans le dernier parlement. Personne n'y a plus de titres que M. Ross, tant à cause de la libéralité connue de ses sentiments, que des services qu'il a déjà rendus au comté et de ceux que ses relations avec le gouvernement le mettent en position de lui rendre encore."

COMTÉ DE NORFOLK.—L'honorable JOHN ROLPH sera élu sans opposition dans ce comté, qu'il a représenté avant l'Union dans l'assemblée du Haut-Canada.

COMTÉ D'OXFORD.—Tous les candidats opposés à l'hon. M. Hincks se sont retirés, excepté M. Vansittart, le candidat tory. M. Hincks a été élu à Niagara.

COMTÉS UNIS DE KENT ET LAMBTON.—Un journal d'Hamilton dit que l'honorable Malcolm Cameron, ci-devant représentant du comté de Kent et aujourd'hui candidat pour Huron, est aux trousses de M. George Brown et travaille de toutes ses forces pour M. Rankin, l'autre candidat réformiste pour Kent et Lambton. La trahison de M. Brown envers le parti réformiste, ajoute ce journal, mettra M. Cameron en état de le plumer comme une oie. Une des curiosités de cette élection, c'est que M. W. L. Mackenzie travaille pour M. Brown qu'il avait pour concurrent à Halton. (*Canadien.*)

COMTÉ DE MONTRÉAL.—L'assemblée pour la nomination des candadats eût lieu mercredi. Les deux tiers au moins de l'assistance se déclarèrent en faveur de M. Valois. On nous dit que les apparences sont toutes au désavantage de son compétiteur, M. Jobin.

VILLE DE MONTRÉAL.—Demain et après-demain se fera l'élection de deux candidats sur les cinq qui aspirent en ce moment à représenter la ville. Nous avions omis par inadvertance, la publication des noms des officiers-rapporteurs ; en voici la liste accompagnée d'une désignation des lieux où se tiendront les différents polls.

Samuel Cornwallis Monck, ecr., clerc d'élection.

Quartier Ste.-Marie.

François X. Brazeau, Poll, coin des rues Panet et Ste.-Marie ; J. G. Sims, Poll: Marché Public, Place Papineau.

Quartier St.-Jacques.

Francis Cassidy, Poll : coin des rues Ste.-Marie et Campeau ; Joseph Boulanget, Poll : Marché Public, Place Viger ; Charles D. Roy, Poll: coin des rues Ste.-Catherine et Amherst.

Quartier St.-Louis.

Joseph A. Labadie, Poll : coin des rues Mignonne et Ste.-Elizabeth ; Joseph A. Berthelot, Poll : coin des rues Dorchester et des Allemands; Strachan Bethune, Poll : coin des rues Vitré et St. Constant.

Quartier St.-Laurent.

Goodman Benjamin, Poll: Maison de Police au coin des rues De Bleury et Craig ; Théod. Doucet, Poll : au bout de la rue Côté, rue Lagauchetière ; John Tiffin, Poll : coin des rues Ste.-Catherine et St.-Charles Borromée.

Quartier St.-Antoine.

C. P. Ladd, Poll : rue Bonaventure, coin connu comme " Meore's corner :" Chs. S. Rodier, Poll : coin des rues la Montagne et St.-Joseph ; Wm. Workman, Poll : Marché à Foin, rue McGill.

Quartier St. Anne.

George Brush, Poll, Maison de Police, rue King; Damasse Mason, Poll : Place Chaboillez, près de la Maison de Pompe ; H. H. Whitney Poll, près du Magasin de Potasse, rue du Collége.

Quartier Ouest.

John Ostell, Poll : coin des rues St. Pierre et Notre-Dame.

Quartier Centre.

René A. R. Hubert, Poll : côte St.-Laurent, près de la Petite rue St.-Jacques.

Quartier Est.

Amable Prévost, Poll : Ancienne Maison d'Audience, rue Notre-Dame.

Le *Canadien* cite le paragraphe suivant qu'il dit tirer du *Quebec Gazette* de mercredi :

" M. Cauchon nous avons beaucoup de " plaisir à l'annoncer, est venu en avant dans " cette occasion, SE RANGEANT DU CÔTÉ MINIS- " TÉRIEL, et a parlé chaleureusement en fa- " veur de MM. Méthot et Maguire."

Nous apprenons que la nomination de candidats pour le comté de Terrebonne, eut lieu samedi midi à Ste.-Thérèse. L'honorable A. N. Morin, présent à cette assemblée préliminaire, y fit valoir dans une allocution assez courte les motifs de sa conduite publique, le systême de la responsabilité ministérielle, et son intention de contribuer au fonctionnement efficace et régulier de l'organisation nouvelle, ajoutant qu'il reclamait les suffrages électoraux du comté d'après les principes du ministère libéral et en sa qualité de membre du cabinet. Quelqu'un ayant ensuite appelé M. D. B. Papineau de St. Martin, celui-ci s'annonça sans coup férir à l'assistance comme le candidat qui devait disputer à l'hon. M. Morin les honneurs du triomphe. Il fit un discours en soumettant à la considération de ses auditeurs le *fait* de " l'expulsion de M. Morin du comté de Bellechasse," et en disant que cette homme public avait eu pour habitude de promettre mille choses à ses électeurs et de racheter ensuite la parole qu'il leur avait donnée par des votes contraires. Il fit suivre cet exposé convaincant d'une dissertation sur les *sleighs*, le tout entremêlé d'une revue critique des hommes et des choses du ministère. Les paroles que prononça M. Papineau furent applaudies d'a peu près quinze des auditeurs présents. L'hon. M. Morin, au contraire, le fut à l'unanimité de l'assemblée, et ses amis entretiennent l'espérance la mieux fondée de le

---

thias l'a de son côté sur ceux qui mènent la même vie que lui.. mais il comprend bien que l'intelligence de la pensée domine la paresse de l'estaminet. Entre nous il ne fallait qu'une étincelle. Hier, il a insulté une femme qui était seule ; j'ai pris la défense de cette femme, il m'a provoqué devant tous mes camarades de la façon la plus grossière, et nous avons pris rendez-vous pour demain matin.

—Et puis encore, continua Arthur en s'animant, n'est-il pas le matamore, le spadassin de l'école ? Chaque jour, à chaque heure, ne parle-t-il pas de leçons qu'il prétend avoir données ? Déjà il a eu plusieurs duels ; je ne me suis jamais battu, moi. Il croiraient tous que j'ai peur, lui le premier. Il se vanterait dans ses estaminets de m'avoir fait reculer. Vous voyez bien que c'est impossible ! D'ailleurs ne faut-il pas toujours avoir une première affaire ?

—Hélas !.. murmura le vieillard en voyant qu'aucune résolution ne pourrait faire changer Arthur.

Il y eût un moment de silence, puis M. Vancelay reprit :

—Qui avez-vous choisi pour vous accompagner ?

—Le général d'Epernay que j'ai vu tout-à-l'heure chez mon grand-père.

—C'est bien, Arthur, d'avoir pris un homme sérieux et grave comme le général ; et quel est votre second témoin ?

—Je n'ai eu le temps encore de prévenir personne ; je compte écrire à un de mes camarades.

—Voulez-vous que je vous accompagne ?

—Vous, M. Vancelay !...

—Ma demande vous étonne, M. Arthur, reprit le vieillard avec un sourire qui donnait à sa physionomie une étrange expression ; le vieux père Vancelay n'est plus bon à rien avec ses quatre-vingts ans ; mais soyez tranquille ; si la vieillesse ruine les forces du corps elle ne touche pas à celles du cœur. Je vous en prie, laissez-moi vous accompagner.

Arthur regarda M. Vancelay. Les yeux du vieillard étaient humides, mais tout son corps s'était redressé et avait pris une attitude subite de fermeté et d'énergie qui étonna le jeune homme.

—Avec plaisir, M. Vancelay, lui dit-il, mais à une condition ; c'est que sur le terrain vous ne chercherez pas à empêcher le combat.

—Le général est un vieux soldat, et moi, je sais ce que commande un premier duel, et le juste amour propre d'un jeune homme. La pensée et le souvenir sont deux mots qui ne vieillissent pas. Soyez donc sans crainte.

Après un moment de silence, et comme Arthur le regardait, visiblement étonné de voir si énergique de cœur et de corps, le vieillard d'ordinaire courbé, morne et taciturne, il ajouta :

—Vous ne m'en voulez point, n'est-ce pas, M. Arthur, de ma demande ? je ne suis que votre voisin, un pauvre vieux, bien triste, bien sombre, mais je vous aime vous, je vous aime parce que.... parce que vous êtes bon et généreux, parce qu'il y a de nobles sentiments dans votre cœur, et que nous autres qui avons beaucoup vécu, nous savons qu'ils sont rares ; je vous aime pour ce que vous avez fait ce matin et puis.... M. Arthur.....

Ici le vieillard hésita ; il semblait que sa voix tremblât à tel point sur ses lèvres, qu'il lui était impossible de parler.

—Parce que.... murmura-t-il en mettant la main sur ses yeux, parce que j'ai eu un fils aussi.... moi, un fils que j'aimais de toutes les forces de mon âme, ce fils.... est... mort..... mais.... mais.....

Ici Vancelay passa une de ses mains sur ses yeux, pendant que l'autre s'appuyait sur ses lèvres. On eût dit qu'il voulait comprimer les élans de son cœur.

Il reprit d'une voix plus basse :

—Quand je vois ce brave jeune homme, plein de cœur comme vous l'êtes, il me semble que c'est lui, il me semble que je le vois, j'ai envie de l'embrasser comme j'embrasserais mon pauvre enfant. Oh ! n'ayez aucune crainte, votre honneur est en bonnes mains. A mon fils je disais ce que je vous dis : Tu es jeune, tu as du cœur, tu as pris la défense d'une femme qu'on insultait, tu as bien fait, c'est le devoir d'un homme. Mais pas de duel, parce que la raison et l'humanité le défendent autant que Dieu. Mais si tu veux absolument te battre, oh ! mon Dieu, ton père sera à tes côtés pour te surveiller et mener ton adversaire par un petit chemin qui n'aura pas de pierres.

—Allons, reprit-il après une pause, il est tard ; dormez tranquille, M. Arthur ; demain matin je viendrai vous éveiller moi-même, mais surtout couchez-vous ; ne pensez à rien.

M. Vancelay, après avoir prononcé ces paroles, serra une dernière fois la main de l'étudiant, et rentra dans son appartement.

Mais quand il fut seul avec lui-même, quand il ne sentit plus Arthur qui le regardait et l'écoutait, toute sa fermeté apparente disparut, et, se laissant tomber dans son vieux fauteuil, il murmura avec un sentiment de profonde douleur :

—Demain !.... s'il allait être tué !....

Les heures se passaient, et le vieux Vancelay, le front dans ses mains, ne faisait aucun mouvement. La lumière qu'il avait posée sur la cheminée s'éteignit consumée, et il ne s'aperçut même pas de l'obscurité qui l'enveloppait. Les premiers rayons du jour le réveillèrent seuls de sa méditation silencieuse. Il s'habilla à la hâte, regarda l'heure, et sortant de son appartement, il alla frapper à la porte d'Arthur.

Pierre vint lui ouvrir.

—M. Arthur ?.... lui dit-il.

—Je crois qu'il vient de se réveiller.

En effet, Arthur s'habillait lorsque M. Vancelay entra.

M. Vancelay jeta sur lui un regard rapide. Rien ne décelait l'inquiétude, mais Arthur avait peu dormi ; il avait tant rêvé !

—Déjà levé, M. Vancelay ? dit le jeune homme.

—A vos ordres, mon cher M. Arthur.

Un silence de quelques instants succéda à ce peu de mots.

Arthur continuait sa toilette ; il était bien facile de voir que sa pensée était loin de lui et courait dans les champs immenses des rêves et des illusions.

—Pardon, M. Arthur, dit tout-à-coup le vieillard de cette voix qui indique un pénible et violent effort sur soi-même, de quelles armes comptez-vous vous servir ?

—De l'épée, je pense, à moins que mon adversaire n'élève quelque discussion à cet égard ; alors, comme je suis décidé à les accepter toutes, j'accepterai l'arme qui lui conviendra.

—C'est selon, il ne faut pas comme cela abandonner son droit. Il y a une grande différence entre l'épée et le pistolet.

—Pas pour moi, répondit Arthur du ton le plus naturel en cachetant une lettre, je ne sais pas mieux me servir de l'une que de l'autre.

—Ah !.... fit M. Vancelay dont le visage se décomposa, vous.... ne savez.... vous servir.... ni de l'épée... ni du pistolet !....

—J'ai pris quelques leçons d'escrime au collége, voilà tout.

M. Vancelay s'était levé ? ses mains tremblaient, et son visage tout-à-l'heure pâle, était devenu presque pourpre :

—Mon Dieu !... murmura-t-il, que les jeunes gens sont donc imprudents ! Parce qu'ils ont du cœur et de l'énergie, ils croient que tout est dit quand ils savent se jeter sur la pointe d'une épée. Mais je ne le veux pas, moi !.. Arthur ! puisque vous voulez absolument vous battre, voyons ce que vous savez... Pierre, décroche ces fleurets et ces épées.

(A continuer.)